

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DU 16 DECEMBRE 2025**

**N°CC2025/079 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SCIC ARL POLE  
COOPERATIF

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32  
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 24

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

M. Guy PREVOT [*Andernay*], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [*Laimont*], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

**Membres suppléants :**

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*]

**Étaient excusés :**

Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUSIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [*Revigny-sur-Ornain*]

**Assistait également :** Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le fait que cette structure est à la fois maître d'ouvrage, prestataire ou partenaire de services, d'actions et événements organisés en Pays de Revigny, au titre de la thématique du développement économique au sens large du terme,  
Considérant le fait que la COPARY souhaite conventionner avec la SCIC ARL Pôle Coopératif, afin de lui confier une mission de développement de services, d'actions et d'animations sur la thématique large du développement économique, en faveur des acteurs du territoire du Pays de Revigny,

Aux termes des débats, il a été procédé à un vote à main levée.

Résultats du vote		
Nombre de votants	24	
Nombre de suffrages exprimés	23	Abstention : M. François CLAUSSE
Majorité absolue	12	
Vote favorable à la délibération	23	
Vote défavorable à la délibération	0	

**Le Conseil de Communauté décide :**

- ≈ d'approuver la convention d'objectifs avec la SCIC ARL Pôle Coopératif telle que figurant en annexe de cette délibération,
- ≈ d'autoriser la Présidente à signer cette convention d'objectifs pour la période 2026-2028 avec la SCIC ARL Pôle Coopératif,
- ≈ de donner délégation au Bureau pour prendre acte des bilans annuels établis et présentés par la SCIC ARL Pôle Coopératif et décider en conséquence du versement des subventions des exercices 2026, 2027 et 2028 dans les conditions fixées à la convention d'objectifs,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,  
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025